

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 5 mars 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 12

DÉCISION N° 24/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA
portant abrogation d'un texte.

Du 5 février 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels » ; bureau « politique de l'emploi et de la condition de l'aviateur ».*

DÉCISION N° 24/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA portant abrogation d'un texte.

Du 5 février 2015

NOR D E F L 1 5 5 0 2 3 3 S

Texte abrogé :

Notice n° 41000/DEF/DCCA/SDMI du 13 décembre 1982 (BOC, 1983, p. 1191 ; BOEM 527-7.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 11 du 5 mars 2015, texte 12.

1. La notice n° 41000/DEF/DCCA/SDMI du 13 décembre 1982 modifiée, concernant les procédures d'exécution du service de la solde automatisée est abrogée.
2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Claude TAFANI.